SAINT-MICHEL
Vivre avec passion

AVIS DE PROMULGATION

Le 14 avril 2020, le conseil municipal de Saint-Michel a adopté le *Règlement numéro 2020-299 sur la gestion contractuelle.*

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de l'hôtel de ville, situé au 1700, rue Principale, Saint-Michel, durant les heures de bureau.

Saint-Michel, le 15 avril 2020

(s) Caroline Provost
Caroline PROVOST
Secrétaire-trésorière adjointe